

Le Panier Vanvén
règlement intérieur pour le bon déroulement
et la continuité de notre projet commun

Notre AMAP, compte aujourd'hui 92 paniers de légumes pour 200 familles inscrites
Elle est devenue en 13 ans une énorme organisation
entièrement gérée par des bénévoles

La participation est un principe de base. Si l'on ne peut l'assumer,
il faut renoncer à s'inscrire et laisser sa place.
Les amapiens qui n'auront pas respecté ces engagements ne verront pas leurs contrats
renouvelés l'année suivante.

Nos engagements et les 3 règles à respecter

1/ DISTRIBUER 2 à 4 fois par an au minimum selon que l'on est en panier quinzaine ou en panier hebdomadaire.

- **S'inscrire dans le cahier**, maximum 2 personnes par famille pour une distribution, les enfants sont bien-venus mais ne comptent pas.
- **Venir à 17h45** au marché pour aider à la mise en place, en cas d'empêchement même de dernière minute, chercher personnellement son remplaçant.
- **Seules** les personnes ayant participé à la distribution du soir même peuvent se partager les produits frais restants à 20 heures, excepté en cas de don à l'aide alimentaire.
- **S'assurer absolument** que son panier est pris, surtout en période de vacances. Préciser à celui qui vient ce qu'il doit prendre.

Tout panier oublié est perdu

2/ ALLER À LA FERME de nos producteurs, au moins une fois par an : travail collectif, ateliers pédagogiques, pique-niques. Départs groupés possibles (covoiturage) à partir de la mairie de Vanves à 9h.

3/ ASSISTER AUX ASSEMBLEES GENERALES

La règle des « paniers alternés » : Un seul contrat pour 1 panier alterné, mais chaque famille partenaire adhère séparément à l'association.

Les partenaires d'un panier doivent se coordonner au moment de l'inscription. (Une seule série de chèques au même nom, un des partenaires rembourse directement l'autre)

- Les paniers alternés (demi-paniers) s'entendent pour un panier une semaine sur deux. On ne distribue que des paniers complets.
- Les distributeurs ne doivent pas partager les paniers en pesant des 1/2 quantités.
- A la distribution, vous devez faire le partage après avoir reçu votre panier si vous partagez un panier chaque semaine.